

Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social

Dijon, le 11 mars 2022

CROSSJECT (ISIN : FR0011716265 ; Mnémo : ALCJ), « specialty pharma » qui développe et commercialisera prochainement un portefeuille de médicaments dédiés aux situations d'urgence, publie conformément aux articles 223-16 du Règlement général de l'AMF et L.233-8 II du Code de commerce, le nombre total de droits de vote et d'actions composant son capital social au 28 février 2022.

| Date | Nombre d'actions Composant le capital Social (1) | Nombre de droits de vote théoriques | Nombre de droits de vote exerçables (2) |
|-----------------|--|--|--|
| 28 février 2022 | 26 197 715 | 33 516 400 | 33 319 978 |

(1) Pour mémoire, 26 126 385 actions à fin janvier 2022.

(2) Le nombre de droits de vote exerçables est calculé sur la base de l'ensemble des actions moins celles privées de droit de vote. Au 28 février 2022, la société détenait 150 000 de ses propres actions et 46 422 actions étaient enregistrées au titre du contrat de liquidité. 196 422 actions étaient donc privées de droits de vote.



Contacts :

Crossject

Patrick Alexandre

info@crossject.com

Relations investisseurs

CIC Market Solutions

Catherine Couanau +33 (0) 1 53 48 81 97

catherine.couanau@cic.fr

Relations presse

Buzz & Compagnie

Mélanie Voisard +33 (0)3 80 43 54 89

melanie.voisard@buzzetcompagnie.com

Christelle Distinguin +33 (0)3 80 43 54 89

christelle.distinguin@buzzetcompagnie.com

A propos de CROSSJECT • www.crossject.com

Crossject (Code ISIN : FR0011716265 ; Mnémo : ALCJ ; LEI : 969500W1VTFNL2D85A65) développe et commercialisera prochainement un portefeuille de médicaments dédiés aux situations d'urgence : épilepsie, overdose, choc allergique, migraine sévère, crise d'asthmes... Grâce à son système breveté d'auto-injection sans aiguille, Crossject ambitionne de devenir le leader mondial des médicaments d'urgence auto-administrés. La société est cotée sur le marché Euronext Growth Paris depuis 2014, et bénéficie de financements par Bpifrance notamment.